

Parc naturel régional du Vercors

BUREAU SYNDICAL : DÉCISIONS

06 mai 2020 à 18 heures en visioconférence

Le six mai deux mille vingt, le Bureau du Parc Naturel Régional du Vercors, dûment convoqué le vingt-neuf avril deux mille vingt par le Président, s'est réuni en visioconférence pour cause de confinement (circonstances exceptionnelles liées à la pandémie du COVID-19)

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS

En exercice : 35
Présents : **11** (mini 10)

NOMBRE DE VOIX

En exercice : 47
Présentes : 11
Pouvoirs : 15
Total : **26** (mini 25)

Délégués présents :

ADENOT Jacques, Délégué de Saint-Nizier-du-Moucherotte
AGERON Philippe, Délégué de Pont-en-Royans
ALLEYRON-BIRON Robert, Délégué de La Rivière
BAUDRIER Yves, Délégué de Saint-Agnan-en-Vercors
FILLET Pierre Louis, Délégué de la CCRV (arrivée 19h)
GIMELLE Dominique, Délégué de Saint-Nazaire-en-Royans
MAYET Alain, Délégué de Chichilianne
MONIN Yves, Délégué de Seyssinet
MULYK Fabien, Délégué conseil départemental de l'Isère
TREGRET Agnès, Déléguée du Percy-en-Trièves
VARTANIAN Michel, Délégué de Chamaloc

Délégués excusés ayant donné pouvoir :

BLANC Didier-Claude, Délégué Région Auvergne-Rhône-Alpes
CHABERT Gilles, Délégué Région Auvergne-Rhône-Alpes
HELMER Nathalie, Conseil Départemental de la Drôme
KRAEMER Michaël, Délégué de la CCMV
MICHELON Carole, Déléguée de Romans-sur-Isère
PEYRETOU Nicolas, Délégué de La Motte-Fanjas
ROUGALE Alain, Délégué de la CC du Trièves

Délégués excusés :

MERIAUX Pierre, Délégué de Grenoble
MORIN Christian, Conseil Départemental de la Drôme

Participaient également à la réunion :

FERRADOU Denis
PUTOT Olivier, Directeur du Parc du Vercors
VERON François, Conseil Scientifique

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance.

Le Bureau Syndical approuve à l'unanimité le compte-rendu de la réunion du Bureau du 08 avril 2020.

Après avoir entendu l'exposé du Président, et après échanges de vues et interventions, le BUREAU, après en avoir délibéré,

- DÉCIDE -

Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors
Séance du Bureau Syndical du 06 mai 2020

Musée de la Préhistoire : finalisation du plan d'intervention
 et mise en œuvre des travaux

Dans le cadre du plan de développement du Musée de la préhistoire, l'équipe a réalisé un pré-diagnostic concernant des évolutions nécessaires dans le parcours muséographique et les lieux pédagogiques.

Afin de préciser et de mettre en œuvre ces améliorations, il est proposé de faire appel à des prestations d'une équipe muséographique pour finaliser un plan d'intervention et afin de mettre en œuvre, avec les entreprises, les travaux nécessaires.

Cette mission consiste à :

- réaliser le diagnostic du parcours muséographique,
- imaginer une muséographie qui utilise les 4 sens tout le long du parcours,
- mettre en valeur la fin de visite dans l'atelier de taille (P51) avec une séquence vidéo immersive et une mise en contexte de la vie des hommes préhistoriques
- proposer des modules pédagogiques pour les ateliers et acheter le matériel nécessaire,
- prendre en compte les extérieurs dans le cycle de visite,
- proposer un un plan de rénovation muséographique,
- et mettre en œuvre les travaux avec les entreprises.

L'ensemble de l'opération est suivie d'un point de vue scientifique par Régis Picavet.

Plan de financement prévisionnel :

Dépenses		Recettes	
Améliorations du parcours muséographique du Musée de la Préhistoire	120 000 €	Investissement de la Région Auvergne-Rhône-Alpes (100%)	120 000 €
TOTAL	120 000 €	TOTAL	120 000 €

Le Bureau syndical décide à l'unanimité :

- d'**APPROUVER** l'opération et son plan de financement,
- d'**AUTORISER** le président à solliciter la subvention auprès de la Région,
- et d'**AUTORISER** le président à signer tous les actes et pièces relatifs à ce dossier.

Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors
Séance du Bureau Syndical du 06 mai 2020

Mémorial de la Résistance : 2ème phase du plan d'intervention
 (réalisation 2021)

Dans le cadre du plan de développement du Mémorial de la Résistance, une assistance à maîtrise d'ouvrage a été réalisée en ce début d'année 2020 afin de diagnostiquer le système de pilotage et la muséographie. Ce diagnostic a permis de proposer, préciser et hiérarchiser les opérations d'investissement nécessaires.

Une première tranche de travaux a été validée en bureau syndical du 25 mars 2020 pour un montant de 200 000 €.

Rappel des travaux première tranche (réalisation 2020) :

- refonte électrique et harmonisation de l'éclairage,
- changement des matériels audio, vidéo et des audioguides,
- reprise de la muséographie de l'espace B,
- création sonore de l'espace A,
- création de l'espace « République du Vercors » entre les espaces B et C,
- et 3 panneaux supplémentaires pour le parcours extérieur sur l'architecture.

Au vu des besoins diagnostiqués, il est proposé de mettre en œuvre une deuxième phase du plan d'intervention.

Contenu de l'action pour la 2ème tranche (réalisation 2021):

- protection du bâtiment pour les surtensions ou les onduleurs
- agrandissement de la salle pédagogique
- seconde investissement concernant les audio-guides
- création de l'espace sur l'engagement (espace C2)
- gestion acoustique de l'espace D
- réalisation de 8 lunettes de renvoi sur les sites des chemins de la liberté (Belvédère)
- et finalisation du parcours sur l'architecture.

Plan de financement prévisionnel :

Dépenses		Recettes	
2ème tranche de la mise en œuvre du plan d'intervention (refonte muséographique, parcours extérieur sur l'architecture...)	141 500,00 €	→ Option 1 : Investissement de la Région Auvergne-Rhône-Alpes (100%) OU → Option 2 : emprunt Mémorial	141 500,00 €
TOTAL	141 500,00 €	TOTAL	141 500,00 €

En cas de nécessité d'emprunt pour cette action, le bureau syndical sera de nouveau sollicité pour délibérer d'une part le recours à l'emprunt et d'autre part les conditions de celui-ci.

Le Bureau syndical décide à l'unanimité :

- d'**APPROUVER** l'opération et son plan de financement,
- d'**AUTORISER** le président à solliciter la subvention auprès de la Région,
- et d'**AUTORISER** le président à signer tous les actes et pièces relatifs à ce dossier.

Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors
Séance du Bureau Syndical du 06 mai 2020

Prolongation de la convention d'inscription du site des Plateaux de la Molière et du Sornin au Réseau des Espaces naturels sensibles isérois

M. le Président rappelle la signature en date du 12 novembre 2012 de la convention n°SDD-2012-0016 d'intégration du site des Plateaux de la Molière et du Sornin au réseau des espaces naturels sensibles du Département de l'Isère, et de gestion de ce site par le Parc naturel régional du Vercors.

Cette convention arrive à expiration le 31 décembre 2020.

Il était convenu que cette convention dure le temps de la Charte en cours. Il est donc proposé en attente de la signature de la future charte de prolonger cette convention de 3 ans, pour coller à la durée de la charte en cours.

Le Bureau syndical décide à l'unanimité :

→ de **POURSUIVRE** le partenariat engagé entre le Parc Naturel régional du Vercors, les communes d'Autrans-Méaudre en Vercors, Engins, Lans-en-Vercors, Sassenage et le Département de l'Isère pour la préservation et la valorisation de l'ENS des Plateaux de la Molière et du Sornin

→ de **RECONDUIRE** en l'état la convention d'intégration et de gestion par le Parc naturel régional du Vercors du site de des Plateaux de la Molière et du Sornin au réseau des espaces naturels sensibles isérois pour une durée de 3 ans soit jusqu'au 31 décembre 2023, les autres dispositions demeurant inchangées.

→ et d'**AUTORISER** le président à signer tous les actes et pièces relatifs à ce dossier.

Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors
Séance du Bureau Syndical du 06 mai 2020

Révision de la charte : demande de financement 2020 Région Auvergne
 Rhône-Alpes

Les conditions du partenariat entre la Région Auvergne-Rhône-Alpes et le Syndicat Mixte du PNRV concernant la procédure de révision pour obtenir le renouvellement du classement ont été définies par une convention validée lors du comité syndical du 10 juillet 2017 et lors de l'assemblée plénière du Conseil Régional du 29 novembre 2017. Cette convention prévoit en particulier que la Région prendra en charge les coûts relatifs à la procédure de révision en dehors de l'enveloppe annuelle de programmation, à un taux exceptionnel de 100 %, et liste les dépenses éligibles. F

Une première tranche de 130 000,00 € a été approuvée par délibération 2017.B26 en date du 24 mai 2017, une seconde tranche de 70 000,00 € a été approuvée par délibération 2018.B42 en date du 19 septembre 2018 et une 3ème tranche de 80 000,00 € a été approuvée par délibération 2019.B14 du 20 mars 2019.

Au vu de l'estimation financière réalisée en vue de procéder à l'évaluation environnementale de la charte, étape obligatoire dans le processus de validation de la charte d'un Parc naturel régional, et pour réaliser la communication autour de la nouvelle charte (dont un second hors-série du magazine du Parc), il convient de prévoir une quatrième tranche de financement à hauteur de 32 000,00€.

Plan de financement prévisionnel :

Dépenses		Recettes	
Évaluation environnementale de la charte	32 000,00 €	Subvention du Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes (100%)	32 000,00 €
Communication de la charte, dont un 2ème hors-série spécial Révision de charte			
TOTAL	32 000,00 €	TOTAL	32 000,00 €

Le Bureau syndical décide à l'unanimité :

- d'**APPROUVER** l'opération et son plan de financement,
- d'**AUTORISER** le président à solliciter la subvention auprès de la Région,
- et d'**AUTORISER** le président à signer tous les actes et pièces relatifs à ce dossier.

FEUILLET DE CLÔTURE

Bureau Syndical – séance du 06 mai 2020

- 2020.B 35** Musée de la Préhistoire : finalisation du plan d'intervention et mise en œuvre des travaux
- 2020.B 36** Mémorial de la Résistance : 2ème phase du plan d'intervention (réalisation 2021)
- 2020.B 37** Prolongation de la convention d'inscription du site des Plateaux de la Molière et du Sornin au Réseau des Espaces naturels sensibles isérois
- 2020.B 38** Révision de la charte : demande de financement 2020 Région Auvergne Rhône-Alpes

Fait et délibéré le 06 mai 2020 et ont signé les membres présents,

à Lans-en-Vercors, le 06 mai 2020.

Le Président,

Jacques ADENOT.

